



Réf : 699/N/010/2016

Objet: Décision du Parti portant Retrait du CNARED

Vu les Statuts et Règlements régissant le parti ;

Vu l'acte constitutif du CNARED ;

Considérant que le Parti UPD-ZIGAMIBANGA n'a jamais été pris comme partenaire à part entière du CNARED par rapport aux décisions prises par cette plateforme;

Considérant que pareille attitude n'est pas de nature à favoriser la cohésion des membres du conseil et ne peut par conséquent promouvoir la culture du dialogue, ce qui hypothèque durablement toutes les chances de faire triompher les stratégies communes dans une ambiance de respectabilité mutuelle ;

Constatant les propositions des présidents provinciaux du parti UPD-ZIGAMIBANGA ;

Sur proposition du Comité Exécutif National du parti réuni en date du 28/06/2016 ;

La Direction du Parti UPD-ZIGAMIBANGA décide :

Article 1 : Le Parti UPD-ZIGAMIBANGA se retire du Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha Pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et la Restauration de l'Etat de Droit, « CNARED ».

Article 2 : Cette décision entre en vigueur le jour de sa signature.

